

Compte rendu d'audience auprès de Madame la Députée

Pires Beaune (Parti socialiste)

Présents : Roland Lebeau (FGR), Serge Rozès (ANR), Michel Zimmer (FNOM)

Excusés : Laurent Bascoulergues (UNRP), Guy grand(FGR),

Gérard Calmard (ANR)

Le 5 janvier 2023 à 15h, Madame Pires Beaune nous a reçus à sa permanence.

Les différents sujets évoqués dans la demande ont été abordés.

Suite aux constats effectués en matière de **pouvoir d'achat** (perte de 15%) en 10 ans, Mme la Députée se rallie à nos analyses. Nous précisons que la situation s'est récemment aggravée, avec une inflation non maîtrisée, s'accompagnant d'un accroissement des inégalités.

Réforme des retraites : le Pôle confirme son opposition à un départ à la retraite à 65 ou 64 ans. Madame la Députée confirme que le système des retraites n'est pas menacé (cf. rapport du COR) et que c'est un faux prétexte pour faire rentrer de l'argent, mais également pour répondre à des promesses du Président de la République dans le cadre du Pacte de stabilité.

Le « grand âge » : Le Pôle des retraités constate les promesses non tenues depuis 4 quinquennats, avec un abandon probable lors de ce quinquennat. L'inscription comme 5^{ème} pilier de la sécurité sociale ne s'est pas accompagnée des moyens, donc cela représente actuellement une coquille vide. Cette constatation est confortée par Madame la Députée.

Les EHPAD : Il a fallu un scandale pour mettre sur le devant de la scène les problèmes graves, à savoir : manque de personnel, personnels non formés, personnel non reconnu et salaires faibles, acteurs privés du CAC40 recherchant un profit maximum, absence de contrôles et de fait une maltraitance potentielle ou réelle, institutionnelle. Madame la Députée ne conteste pas et constate également des restes à charges importants pour les familles les plus défavorisées et elle a proposé un amendement transformant l'avantage fiscal en crédit d'impôt, lequel amendement a été refusé. Madame la Députée nous informe qu'elle fait partie d'un groupe de travail au Parti Socialiste animé par M. Guedj, destiné à faire des propositions et à élaborer un projet. Elle constate une baisse des actions de l'Etat dans ce domaine ; elle affirme que les choix politiques sont vitaux et cite un département où il n'y a pas d'EHPAD privés, suite à une décision de M. Emmanuelli dans le Landes.

Déserts médicaux : ils ne concernent pas que les zones rurales et ont tendance à se développer dans les villes. Mme la Députée a une proposition : plus de choix du lieu d'installation (cf. pharmacies) et obligation en fin d'études de 3 à 5 ans dans les endroits

insuffisamment pourvus. Elle est pour un développement des Maisons de santé, souvent à l'initiative des communautés territoriales. Elle constate l'abandon du numerus clausus qui ne sera suivi d'effets que dans 8 à 12 ans, à condition de mettre en place les moyens de formation dans les universités et les hôpitaux, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Fracture numérique :

Mme la Députée met l'accent sur l'accès technique. Il est très important que tout le territoire soit équipé. Les opérateurs traînent les pieds pour équiper les zones rurales considérées comme non rentables. On avance grâce aux initiatives (y compris financières) des communautés territoriales.

Le Pôle des retraités insiste sur le fait que le numérique envahit tout et devient obligatoire. De nombreux retraités sont dépourvus face à ces nouvelles techniques. Mme la Députée est pour le développement des Maisons de Services Publics, dont le Président souhaite d'ailleurs la promotion, au moins au niveau des chefs lieux de cantons, avec un personnel compétent et rémunéré correctement. Elle nous confirme que c'est à l'initiative des communautés territoriales avec une aide financière de l'Etat.

Cette audience a permis des échanges positifs, avec une élue au fait des dossiers et prenant des initiatives à l'Assemblée Nationale.

L'animateur du Pôle

Serge Rozès